



Dans quels cas doit-on déclarer ses ressources à la Caf ?

Vérfié le 26 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Vous êtes imposable depuis plusieurs années

Toutes les données concernant vos ressources de l'année précédente figurent dans votre déclaration de revenus faite au service des impôts.

Données concernées :

- Salaires, revenus non salariés, pensions et retraites, revenus du patrimoine
- Allocations de chômage, indemnités journalières de sécurité sociale
- Charges déductibles (pensions alimentaires versées, etc.)

La Caf collecte ces informations directement auprès de l'administration fiscale pour calculer vos droits aux prestations familiales. Il n'y a pas besoin de déclaration spécifique pour la Caf.

Vous n'êtes pas imposable

Vous devez déclarer vos ressources en ligne.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de ressources

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/declarermesressourcesannuelles>)

Vous remplissez votre première déclaration de revenus

Vous devez déclarer vos ressources en ligne.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de ressources

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/declarermesressourcesannuelles>)

Vous touchez le revenu de solidarité active (RSA)

Vous devez déclarer vos ressources en ligne.

Allocations et prestations familiales - Déclaration de ressources

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/declarermesressourcesannuelles>)

Textes de référence

- **Code de la sécurité sociale : articles R532-1 à R532-8** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006156805&cidTexte=LEGITEXT000006073189) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006156805&cidTexte=LEGITEXT000006073189)
Déclaration de ressources à la Caf

Services en ligne et formulaires

- **Allocations et prestations familiales - Déclaration de situation (Caf)** (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1361)
Téléservice